Les moulins de Meymac

La commune de Meymac compte au début du XIXe siècle 28 moulins auxquels il faut ajouter les trois moulins de Saint-Germain-le-Lièvre, commune alors indépendante puis rattachée à celle de Meymac en 1846. Leur localisation est matérialisée sur la carte dessous.

On peut classer ces moulins selon la rivière sur laquelle ils sont implantés (Luzège, Triouzoune) ou selon leur propriétaire privé ou communautaire (ne sont communautaires que cinq des 31 moulins de la commune).

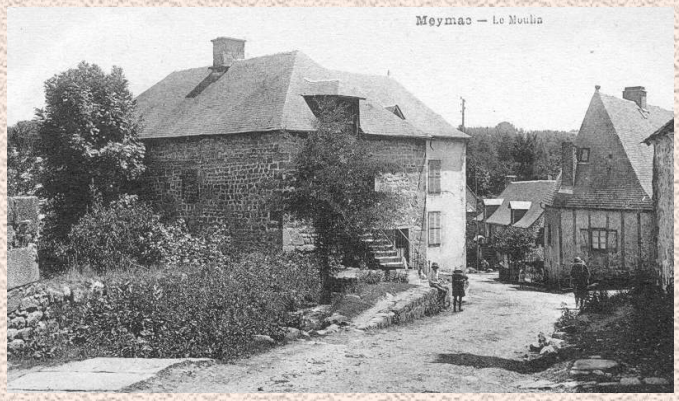

Certains ont des spécificités ou destinations particulières comme le moulin sarrasin et le moulin du tan de la ville de Meymac. Dans beaucoup d'entre eux il existe plusieurs meules selon la céréale à moudre. D'autres sont équipés de foulons pour battre la laine tissée pour l'assouplir et la dégraisser. La plupart sont alimentés par un canal de dérivation de la rivière amenant l'eau à une retenue ou réservoir.

D'après un classement des propriétés de 1826, les plus importants étaient, à égalité, ceux de la ville et de Croiziat, puis à moitié de valeur celui des Farges, au tiers de valeur, celui du Breuil et au quart de valeur, ceux des Chazeaux.

Les moulins de la ville sont établis sur des canaux de dérivation de la Luzège. Il s'agit du moulin de Croiziat au bout du quartier de Lachenal, de celui des Moines et du moulin Sarrasin auxquels s'ajoute le moulin du Tan situé au sud est de la ville à l'extrémité de la Prairie.

Le moulin de Croiziat était avant la Révolution une dépendance du château de Croiziat et fut avec lui saisi et mis en adjudication comme bien national. Il fut acquis par Antoine Lissac et resta tout le siècle dans la famille. Un jugement de 1806 nous en donne une description : «les deux meules pour les deux moulins tournant, une est neuve du côté du couchant que ledit Lissac fit poser l'ayant achetée pour remplacer une vieille qui ne pouvait plus servir et qui est encore dans le moulins, l'autrement est plus qu'à demi usée, les bois et coffres desdits moulins paraissent bons…»

Antoine Thévenot et son commis,Marcel Charvas

Le moulin principal dit des Moines (il était la propriété de l'abbaye bénédictine sous l'Ancien Régime) était le seul à être actionné par une roue à aube et possédait deux meules, à seigle et à froment.

La famille Gratadour qui l'acheta, l'exploita jusqu'au milieu du siècle. Les derniers meuniers furent Antoine Thévenot et sa femme Yvonne Denis puis M. Duchet.

Le moulin Sarrasin à la destination éponyme se situait à l'extrémité de la rue de la Grenouille.

En 1854 les moulins des Moines et Sarrasin sont vendus à Léger Coudert. Ils sont alors «reconstruits et reviennent à 40 000 francs environ».

Dans les années 1870, le moulin Sarrasin est transformé en une carderie.

Le moulin du Tan fut la propriété des meuniers des Chazeaux avant d'être celle des Treich-Laplène. Sa description est donnée en 1816 dans un bail de location à des tanneurs, Jean-Baptiste Treille et François Peyrotte : «un moulin à deux pilons, propre à broyer de l'écorce pour la préparation des cuirs».
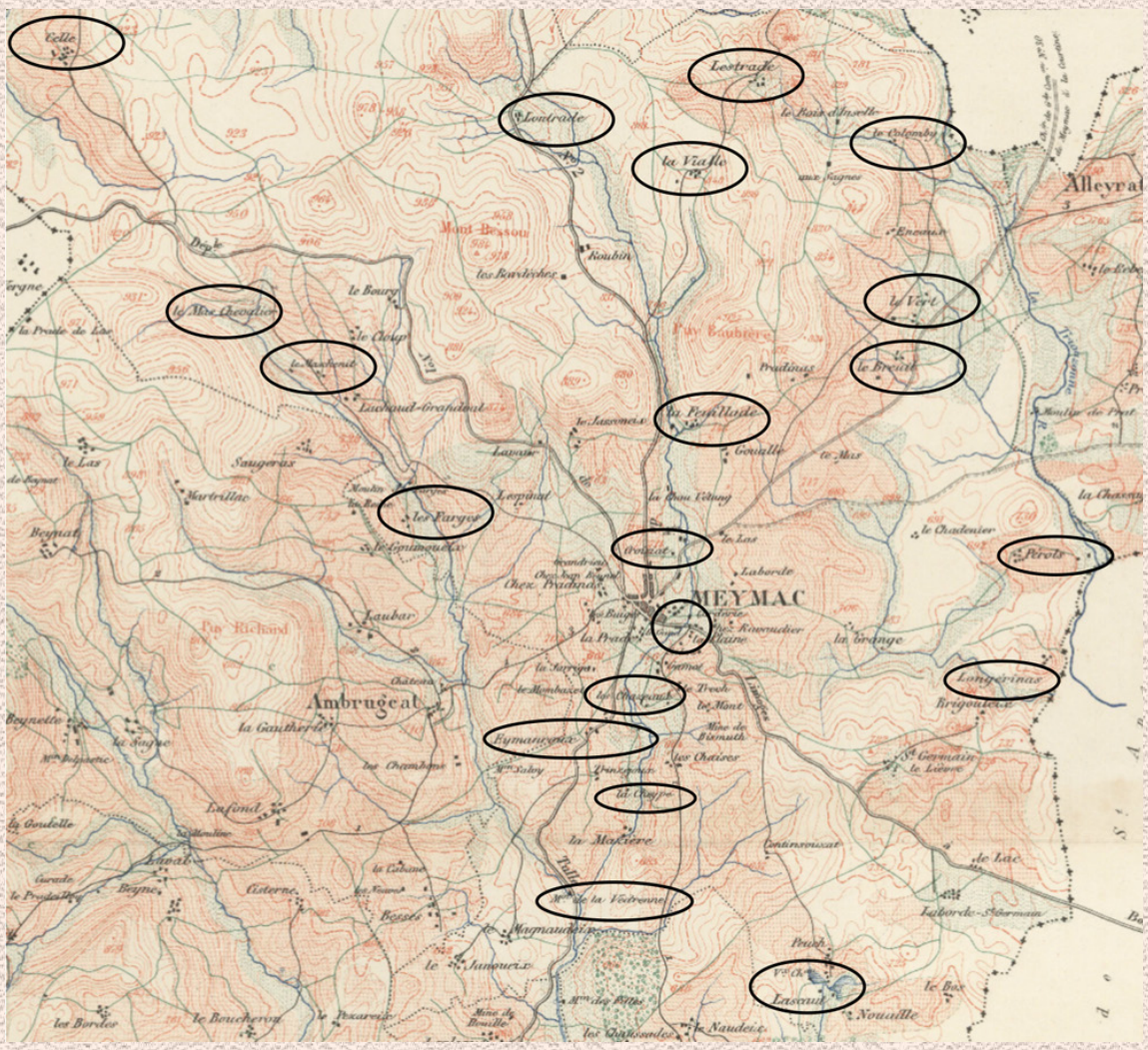
Une promenade découverte des moulins de la ville sera faite par François Montagnon et Marcel Parinaud les 24 juillet et 24 août. Ils animeront également une visite des fontaines de la ville le 17 août.